



COMPTE RENDU DE LA SEANCE Du 4 février 2021

L'an deux mille vingt et un le quatre février à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe HENRY, Maire.

Étaient présents : Christophe HENRY, Christine BARBOTTE, Florence BARRAUD, Sauveur BOULON, Yannick CAHOUE, Benjamin CHRISTIEN, Pierre DETIENNE, Guillaume France, Sylvain VANNIER, Claude VERMET.

Absent excusé : Nicolas AUDOUIN

Date de convocation : le 28 janvier 2021.

Yannick CAHOUE a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 10 votants : 10

Ordre du jour : Huis clos, Droit de préemption urbain, Rapport de la qualité de l'eau, Investissements 2021, Demande de subvention sécurité routière, Passage du tour du Loir-et-Cher 2021 et demande de subvention, Entretien du chemin limite Thoury-Dhuizon-Neuvy, Rappel des horaires d'ouverture de l'école, Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

TENUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS

Monsieur le Maire rappelle qu'il est très compliqué pour les petites communes de mettre en place la visio-conférence pour que les conseils soient suivis en direct par le public ou les membres ne pouvant être présents.

En effet il est impératif d'être équipé de matériel technique (micro, caméra...) qui est encore aujourd'hui trop coûteux pour la collectivité. Cependant si la situation sanitaire actuelle perdure il faudra envisager une solution peut-être en lien avec les associations des maires de France et du Loir-et-Cher.

Vu la crise sanitaire actuelle,

Vu l'article L2121-18 DU Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instauration du couvre feu depuis le 16 janvier 2021 à partir de 18h00 sur l'ensemble du territoire,

Considérant que la salle du Conseil Municipal ne permet pas de respecter la distanciation sociale en présence du public.

Monsieur le Maire propose que la séance du Conseil Municipal du 4 février 2021 se tienne à huis clos.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Décide que la séance du Conseil Municipal se tiendra à huis clos.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Renonciation à l'exercice du droit de préemption.

Suite à la demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise par SCP CHAUVEAU – THEVENIN-OLIVEIRA, 115 rue Nationale – SAINT DYE SUR LOIRE (41500) pour le bien appartenant à Monsieur LAMAMY Marc-Antoine, situé 2 rue de la Croix, cadastré Section B n° 1303 et B n° 1304.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de sa décision, prise par délégation du Conseil Municipal, de ne pas exercer le droit de préemption.

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2019

Le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement est un document produit tous les ans par la Communauté de Communes pour chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après communication du rapport 2019 par Monsieur le maire, le Conseil Municipal :

Prend acte de la communication du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Grand Chambord pour l'année 2019.

Concernant l'eau sur la commune, Pierre DETIENNE regrette que Monsieur le Maire ait envoyé le mail d'alerte GEMAPI à 8 des 10 conseillers concernant la crue du Cosson sur le territoire. Monsieur le Maire l'informe qu'il s'agit d'une erreur de liste de distribution qui a également concerné Monsieur FRANCE et s'excuse pour cet oubli et informe Monsieur DETIENNE qu'à l'avenir il sera plus vigilant lors de la diffusion de ce type d'alerte par mail.

Concernant la crue du Cosson, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers une très grande vigilance sur la crue actuelle car les seuils d'alertes vont être franchis très prochainement. Yannick CAHOUET demande s'il n'est pas envisageable d'avoir en stock, au local technique, un certain nombre de parpaings afin d'aider les habitants qui pourraient être impactés par une montée des eaux.

Monsieur le Maire propose de faire un sondage, via le prochain bulletin municipal, des habitants ayant été inondés en 2016 pour voir combien auraient besoin d'aide matérielle si une nouvelle crue devait se produire sur la commune.

INVESTISSEMENTS 2021

Monsieur le Maire présente les divers investissements envisagés pour les exercices 2021 et 2022.

Les principaux projets de l'année 2021 sont :

Peinture	9 100
Salle des fêtes	6 800
Classe CP	2 300

Voirie	81 015
Mabilière	9 122
Villette	32 799
La Pleure	39 094

Cantine	23 410
Zone cuisson	12 680
Réserve sèche	1 850
Réfection plonge + lave-vaisselle	8 880

Matériel	12 017
Echelle	250
Godet hydraulique	3 201
Citerne	5 340
Karcher thermique	1 169
Electro portatif	1 889
Scie circulaire filaire	179

Vestiaires stade	1 956
Chauffe-eau	1 956

Sécurisation stade	2 926
---------------------------	--------------

Groupe scolaire	0
Vitre sans teint école	
Clôture sur mur cour intérieure	

Local services techniques	13 514
Charpente	9 509
Maçonnerie	4 005

Suite diagnostic des Bâtiments	
--------------------------------	--

Défibrillateur	3 310
Acquisitions foncières	10 000

Yannick CAHOUEZ demande si l'achat du matériel envisagé ne fera pas doublon avec le matériel que la commune de Crouy-Sur-Cosson pourrait avoir en commun avec Thoury. Après concertation avec Madame SORIN, Maire de Crouy-Sur-Cosson, Monsieur le Maire informe que ce matériel n'est pas répertorié à Crouy ou doit être présent dans les 2 communes car potentiellement utilisable sur la même période.

Afin de financer une partie de ces investissements, des demandes de subventions ont été ou vont être faites auprès de la préfecture et du département.

Dans le cadre de l'opération « **1000 chantiers pour les artisans** » financée par le département, la mairie a demandé un soutien financier de 5 000 € qui représente un peu moins des 50% du montant des devis d'achat de matériel pour l'agent des services techniques.

La subvention est plafonnée à 5 000€ par commune. Les devis d'entreprises du département devaient être envoyés entre le 18 novembre 2020 et le 31 janvier 2021.

Monsieur le Maire propose de contacter les pompiers de Thoury pour voir avec eux s'il est possible de mettre en place une formation de gestes aux 1^{ers} secours pour les élus ainsi que le personnel de la commune et du SIVOS (formation initiale ou rappel pour ceux déjà formés).

Au vu de la situation d'urgence de 3 chantiers sur la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'engager au plus vite les frais de réparation suivants :

- Commande de la nouvelle zone de cuisson pour la cantine scolaire. Le four actuel ne fonctionne plus.
- Commande du nouveau chauffe-eau du vestiaire du stade. Une importante fuite d'eau de celui actuellement en place est en cours.
- Travaux de sécurisation du pignon du local technique qui menace de s'effondrer si un renforcement n'est pas mis en place.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Décide d'engager les frais de réparation pour les 3 chantiers ci-dessus.

S'engage à faire inscrire les dépenses et les recettes au budget primitif 2021 en investissement.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire présente 2 devis au Conseil Municipal concernant des travaux de réfection de voirie à envisager durant l'année 2021 pour les chemins de la Mabilière, de la Villette et de la Pleure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour des travaux de réfection de voirie et choisit de sélectionner le devis d'un montant de 81 015,50 € HT :

Subvention Etat DETR : 48 609 € soit 60 % du projet

Subvention du département par la DSR : 14 647 € soit 18,1 % du projet

Fonds propres : 17 759 € soit 21,9 % du projet

S'engage à faire inscrire les dépenses et les recettes au budget primitif 2021 en investissement.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire présente 1 devis au Conseil Municipal concernant des travaux d'installation de nouveaux matériels de cuisines dans la cantine scolaire à envisager durant l'année 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'installation de nouveaux matériels de cuisine dans la cantine scolaire pour un montant de 23 410,00 € HT :

Subvention Etat DETR : 11 705 € soit 50 % du projet

Subvention du département par la DSR : 4 565 € soit 19,5 % du projet

Fonds propres : 7 140 € soit 30,5 % du projet

S'engage à faire inscrire les dépenses et les recettes au budget primitif 2021 en investissement.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire présente 2 devis au Conseil Municipal concernant des travaux de réhabilitation du local technique de la commune à envisager durant l'année 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour des travaux de réhabilitation du local technique de la commune pour un montant de 13 514,00 € HT :

Subvention Etat DETR : 6 757 € soit 50 % du projet

Subvention du département via l'opération « 1000 chantiers pour nos artisans » : 3 423 € soit 25,3 % du projet

Fonds propres : 3 334 € soit 24,7 % du projet

S'engage à faire inscrire les dépenses et les recettes au budget primitif 2021 en investissement.

DEMANDE DE SUBVENTION

L'Association de Prévention Routière du Loir-et-Cher sollicite le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention afin de soutenir ses actions de sensibilisation au plus près des usagers dès le plus jeune âge.

La demande d'adhésion à l'association s'élève à 50 € par an pour la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Décide d'allouer à L'Association de Prévention Routière du Loir-et-Cher une subvention pour un montant de 50 €.

S'engage à faire inscrire les dépenses au budget primitif 2021 en fonctionnement.

PASSAGE DU TOUR DU LOIR-ET-CHER 2021 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Tour du Loir-et-Cher se déroulera du 14 au 18 avril 2021 si les conditions sanitaires le permettent et qu'un passage est prévu dans notre commune lors de la première étape, le **mercredi 14 avril 2021**.

L'association « Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation » sollicite l'attribution d'une subvention d'organisation à chaque commune traversée par la caravane publicitaire et les coureurs d'un montant de 0.12 € par habitant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Décide d'allouer à L'association « Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation » une subvention pour un montant de 50.28 €.

S'engage à faire inscrire les dépenses au budget primitif 2021 en fonctionnement.

L'association « Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation » est aussi à la recherche de signaleurs pour la sécurisation du passage du Tour sur la commune. Les personnes intéressées devront se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

ENTRETIEN DU CHEMIN LIMITE THOURY-DHUIZON-NEUVY DIT CHEMIN DE VARENNES

L'habitante de la maison se situant en limite de Thoury-Dhuizon-Neuvy nous a informé qu'un arbre est tombé juste après sa maison. Les conseillers informent qu'il ne s'agit pas d'un chemin communal après cette maison mais d'un chemin forestier. Il faut donc contacter le garde forestier pour lui signaler l'incident.

Monsieur le Maire propose d'organiser une rencontre avec les Maires des communes de Neuvy et Dhuizon afin d'envisager la signature d'une convention d'entretien entre les 3 communes pour ce chemin.

De plus cette habitante informe la commune que le chemin menant à son domicile devient de moins en moins praticable et qu'il se transforme régulièrement en déchetterie sauvage.

Monsieur le Maire, accompagné de Monsieur VERMET, va essayer de rencontrer l'habitante du chemin pour faire le point sur cette situation.

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ECOLE

Le personnel des écoles a constaté à plusieurs reprises que certains parents déposent leurs enfants sur le parking de l'école pour qu'ils intègrent l'école de Thoury ou prennent le bus pour partir vers Crouy avant les horaires définis par le règlement de l'école. Le personnel demande s'il est possible de faire un rappel aux familles sur les règles de responsabilités qui s'appliquent en dehors des horaires d'ouvertures des lieux d'accueil scolaire et périscolaire.

Monsieur le Maire propose qu'un mot de rappel concernant les différents horaires (bus, ouverture d'écoles et garderie) soit diffusé via les écoles et signé des Président et Vice-Présidente du SIVOS.

Informations diverses :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- **Echelle de repère de crues :**

Suite aux crues de 2016, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron a fait le recensement de toutes les échelles et repères de crues existant sur le Bassin du Beuvron et du Cosson.

Le SEBB nous transmet un devis établi auprès de la société 2G Métrologie (société la mieux disante au regard d'une consultation réalisée en 2018), pour l'installation d'une échelle et d'un repère de crue sur la commune en complément de la station de mesure radar déjà en place sur la commune.

Le coût de l'achat serait à la charge de la commune. Le syndicat prendrait en charge celui de l'installation.

Coût du repère de crue : 55 € HT

Coût d'un mètre d'échelle : 53.75 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide de demander au SEBB le nombre de mètres d'échelle nécessaire à installer pour la commune de Thoury afin de déterminer le coût d'installation de celle-ci.

- **Distribution du bulletin municipal :**

Le nouveau bulletin est en cours d'édition et pourra commencer à être distribué la semaine prochaine.

- **Participation au local des ados de Saint-Laurent,**

La commune de Thoury souhaite de nouveau faciliter l'accès des jeunes habitants de la commune au local ados géré par la mairie de Saint-Laurent-Nouan pendant les vacances scolaires de février.

Les jeunes de Thoury peuvent ainsi s'inscrire directement auprès du secrétariat de la mairie ou auprès de Katia GENTILS à la Bulle de Mômes.

Le tarif pour l'accès au local est de 22.60€ par jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage à prendre en charge 50% de ce coût.

Tour de Table :

Florence BARRAUD informe le conseil que l'installation de partenariat avec des fournisseurs locaux est en cours pour la cantine scolaire.

Claude VERMET informe qu'il est en train de faire le point sur l'écoulement des eaux depuis l'étang de Monsieur GODEAU vers le Cosson. En effet, l'écoulement est, à certains endroits, difficile. Monsieur le Maire propose de faire un courrier aux propriétaires des terrains où une entrave à l'écoulement des eaux est constatée.

Christine BARBOTTE demande si la commande du miroir est en cours pour l'intersection rue de la Croix, chemin de la Mabilière. Monsieur le Maire doit programmer, avant l'élaboration du budget 2021, un rendez-vous avec un fournisseur spécialisé pour l'inscrire au prochain budget investissements.

Christine BARBOTTE informe qu'après renseignement auprès de la police de l'eau concernant le problème d'écoulement des eaux usées et de pluie, qu'un collectif d'habitants va être monté pour lancer une pétition contre la Communauté de Communes qui ne répond pas aux nombreuses sollicitations de la mairie pour réparer le système de pompe qui se trouve surchargé en cas d'intempérie. Monsieur le Maire propose de relayer cette démarche auprès de la Communauté de communes du Grand Chambord et d'accompagner cette initiative d'un courrier reprenant l'historique des faits.

Yannick CAHOUET demande si une aide peut être apportée à Monsieur et Madame MARTIN habitant chemin de la Vilette et dont la maison est sinistrée suite aux différents mouvements de terrain. Au vu de la gravité de la situation, un accompagnement pour leurs démarches a commencé avec certains élus et une mise en relation avec la maison de l'habitat va être proposée pour essayer de trouver une solution rapidement.

Pierre DETIENNE fait état de rumeurs colportées par certains habitants concernant l'agent technique de la commune. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est une réunion officielle à caractère publique, indépendamment du huit-clos imposé par le confinement et souhaite que ce type de remontée d'information soit faite en dehors de cadre.

M. le Maire rappelle également que les rumeurs sont habituelles dans le village notamment concernant le personnel municipal et qu'elles ne font pas vérités. Il propose de recevoir l'agent pour faire le point et trouver les solutions si certains points rapportés étaient avérés.

Compte-tenu du caractère diffamatoire de certains propos rapportés, le Conseil Municipal sera désormais vigilant à prendre toutes les mesures, y compris contentieuses, à l'encontre des personnes véhiculant de manière répétée des propos insultants ou mettant en doute la probité et le professionnalisme des agents communaux.

Sylvain VANNIER informe le Conseil Municipal que son fils, qui a été accueilli en stage fin janvier, remercie chaleureusement l'ensemble de l'équipe municipale pour son accueil.

La séance est close à 20h30.

HENRY Christophe

Christine BARBOTTE,

Florence BARRAUD,

Sauveur BOULON,

Yannick CAHOUE,

Benjamin CHRISTIEN,

Pierre DETIENNE,

Guillaume FRANCE,

Sylvain VANNIER,

Claude VERMET.